



1) OBJECTIF

L'assistance financière a pour objectif principal d'appuyer les communautés des Premières Nations dans l'amélioration et le renforcement de leurs capacités à gérer et à entretenir leur parc de logements.

Priorisation régionale des projets

Dans le contexte de la réforme du logement des Premières Nations et ce, afin d'appuyer la planification, la gestion et la gouvernance des parcs de logements, la priorisation des projets proposés sera axée principalement sur les activités essentielles suivantes (énumération sans ordre de priorité) :

- Politique d'habitation (mise à jour et développement).
- Inventaire et évaluation de l'état du parc de logements.
- Plan d'entretien préventif et curatif.
- Plan de logement (court, moyen et long terme).
- Évaluation de la viabilité du parc de logements.
- Formation reconnue et appuyée par une certification.

2) ADMISSIBILITÉ

A) Demandeurs admissibles

- Conseils de bande
- Organisations des Premières Nations (p. ex., conseils tribaux; sociétés, commissions et instituts régionaux; centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes)

B) Projet

Catégories de projets en lien avec l'habitation

- 4.1 – Gouvernance de l'habitation
- 4.2 – Gestion de l'habitation
- 4.3 – Formation en construction et rénovation
- 4.4 – Planification communautaire en habitation
- 4.5 – Finances en habitation



PROPOSITION DE PROJET CONJOINTE

Il est admissible de soumettre une proposition de projet où participent plusieurs Premières Nations (p. ex., un projet présenté et dirigé par un Conseil tribal au bénéfice des communautés membres). En plus d'offrir des opportunités de partage et de collaboration, cette option peut générer une économie de coûts.

INITIATIVE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES ET LES COMMUNAUTÉS 2024-2027
VOLET 4 – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3) CATÉGORIES DE PROJET



EXEMPLES DE PROJETS

Pour vous appuyer dans vos réflexions, nous vous invitons à consulter le [Recueil de projets inspirants en renforcement des capacités et Innovation](#) (voir la section Boîte à outils).

CATÉGORIE	DESCRIPTION	EXEMPLES DE PROJETS
4.1 Gouvernance de l’habitation	<p>Ces projets appuient l’élaboration et la mise en œuvre des politiques, des règles et des pratiques dans le domaine de l’habitation pour assurer le fonctionnement optimal de l’organisation.</p> <p>La gouvernance implique aussi les structures politiques et opérationnelles chargées de prendre des décisions éclairées, d’appliquer des règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d’en assurer le contrôle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre de politiques de logement, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Normes pour un régime locatif. - Rôles et responsabilités du locateur (Conseil de bande et privé) et des locataires. - Politique d'approvisionnement et d'appel d'offres (en matière de logement et d'infrastructures). - Régime foncier. - Plan de gestion d’entretien. • Étude de faisabilité sur la mise en œuvre d’une structure de gouvernance. • Élaboration de programmes locaux en habitation (p. ex., programme de transfert de propriété, programme d’accès à la propriété). • Restructuration d’un département de l’habitation.
4.2 Gestion de l’habitation	<p>Ces projets appuient le développement des connaissances et le renforcement des compétences pratiques pour gérer des projets, des activités et des programmes qui contribuent aux opérations quotidiennes dans le domaine de l’habitation dans la communauté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en cours d’emploi, qui fournit une contribution pour payer le salaire et la formation d’un nouvel employé en habitation (durée minimale de 3 mois et maximale de 2 ans) . NOTER : . Un guide et un formulaire spécifiques à ce type de projet sont disponibles dans le volet 4 – Renforcement des capacités. • Soutien pour des activités de partage de connaissances entre Premières Nations. • Formation ou activité en gestion du logement pour les administrateurs du logement dans des domaines tels que la planification et gestion de projets; l’exploitation d’un programme



INITIATIVE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES ET LES COMMUNAUTÉS 2024-2027

VOLET 4 – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

CATÉGORIE	DESCRIPTION	EXEMPLES DE PROJETS
		<p>d'entretien des logements; la gestion d'un parc de logements; la gestion des contrats avec un tiers fournisseur ou la comptabilité de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bases de données pour des systèmes d'inventaire du parc de logements.
4.3 Formation en construction et rénovation	Ces projets appuient la formation et le renforcement des compétences en matière de logement sécuritaire et adéquat pour les occupants.	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'entretien des logements à l'intention des gestionnaires, du personnel et des locataires. • Formation des inspecteurs en habitation. • Formation sur les métiers de la construction en habitation. • Formation technique et opérationnelle sur la prévention et la remédiation d'enjeux liés à la santé et sécurité des occupants (p. ex., moisissure, radon, prévention des incendies). • Formation de ressources et élaboration de documents de référence dans les domaines de la conformité aux codes du bâtiment et aux normes d'efficacité énergétique. • Formation de type chantier-école, dans un objectif de certification des travailleurs.
4.4 Planification communautaire en habitation	Ces projets appuient la détermination des besoins en infrastructures et en logements , à court, moyen et long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • Planification intégrée du parc de logements et de l'infrastructure. Peut inclure une approche adaptée à la culture locale, au territoire et à l'environnement. • Évaluation des besoins : élaboration d'un inventaire ou d'une évaluation de l'état et des besoins actuels du parc de logements de la communauté. • Planification de l'utilisation des terres, y compris l'arpentage. • Développement et mise à jour de plans d'aménagement et de zonage (comportant une composante habitation). • Élaboration et adaptation des lignes directrices et des codes du bâtiment en matière de sécurité et de prévention des incendies dans les logements.
4.5 Finances en habitation	Ces projets appuient les communautés et les membres des Premières Nations à accéder à des capitaux durables pour répondre à leurs besoins en matière de logement .	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de sources de capitaux durables (p. ex., fonds renouvelable) pour répondre aux besoins en infrastructures et en logements des communautés. • Connaissances financières de base / renforcement des compétences à tous les niveaux (membres, personnels et élus). • Évaluation de la viabilité du parc et/ou des projets de logements.



4) ASSISTANCE FINANCIÈRE

L'assistance financière de SAC pour la réalisation d'un projet en renforcement des capacités sera établie en fonction du montage financier proposé (estimé des coûts détaillé et tableau des contributions du formulaire d'application).

Les coûts du projet peuvent inclure :

- les frais d'administration et de gestion du projet de 7 % maximum;
- un maximum de 15 000 \$ pour l'achat et l'implantation de logiciels pertinents au projet. De plus, les frais de licence pourront être inclus au projet pour un maximum d'une année. Par la suite, les frais de licence seront à la charge du Conseil.

Changement de portée de projet et dépassement de coûts

Communiquer avec SAC dès que possible si des modifications à la portée du projet sont nécessaires (p. ex., changements importants, ajout d'activités). Toute modification doit être préapprouvée par le ministère.

Si ces modifications entraînent des coûts supplémentaires, des détails devront être soumis pour une évaluation de l'admissibilité. Cela doit se faire avant d'engager les dépenses. Le financement de ces modifications est assujéti aux disponibilités financières de SAC.

À noter que les dépassements de coûts qui ne sont pas liés à une modification de portée sont à la charge du bénéficiaire.

5) PÉRIODE D'APPLICATION

Aucune date limite ne s'applique, il s'agit d'un processus de dépôt de propositions en continu. Le financement sera accordé en fonction des critères d'admissibilité et des disponibilités financières du ministère.

6) SOUMETTRE UN PROJET

1. Compléter le formulaire : [Renforcement des capacités](#)
2. Inclure un estimé détaillé des coûts du projet.
3. Transmettre la proposition de projet à :
qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca

Tout envoi par courriel excédant 18 Mo ne sera pas reçu. S'assurer de diviser l'envoi le cas échéant.

Pour toute question concernant l'Initiative logement : qclogementhousingqc@sac-isc.gc.ca.

Noter que, selon la nature du projet, une résolution du Conseil de bande pourrait être demandée.



PARTAGE ET DIFFUSION DES PROJETS

La soumission d'un projet entraîne le consentement à ce que celui-ci, si sélectionné et financé, soit inscrit au [Recueil de projets inspirants en Renforcement de capacités et Innovation](#) afin de partager aux autres communautés ses objectifs et ses résultats attendus.

Ainsi, cela permettra à d'autres communautés, en fonction de leurs besoins, de se doter d'outils similaires et de s'inspirer de bonnes pratiques. Le réseautage et le mentorat entre communautés sont fortement encouragés par SAC.



SOUTIEN - PLANIFICATION DE PROJET

Si vous avez besoin d'aide pour la planification et la préparation d'une proposition de projet, vous pouvez communiquer avec votre département d'infrastructures, les services techniques de votre Conseil tribal, votre formateur itinérant en habitation ou avec le [Point de contact Habitation](#) (PoCH).